en date du 21/12/2023 ; REFERE**NCEPS/TED23/DE2148**146 7.1 Décisions budgétaires



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -Séance du 14 décembre 2023 à 18h

Président: Monsieur Denis BENOIT Date de convocation : 7 décembre 2023

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Le 14 décembre 2023, à 18h, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, régulièrement convoqué, s'est réuni au Centre Rural d'Animation à Piégros la Clastre en session ordinaire, sous la présidence de Denis BENOIT, Président.

Présents	Ruth AZAÏS; Dominique BALDERANIS; Jean-Louis BAUDOUIN; Denis BENOIT; Rodène BODIN-CASALIS; Marcel BONNARD; Danielle BORDERES; François BROCARD; Cédric FERMOND; Thierry GUILLOUD; René-Pierre HALTER; Philippe HUYGHE; Stéphanie KARCHER; Christophe LEMERCIER; Muriel LORENZETTI; Gilles MAGNON; Damien MARCHÉ; Dominique MARCON; Catherine MERIEAU; Franck MONGE; Jean Pierre POINT; Patricia PUC; Jean Philippe ROCHE; Nicolas SIZARET; Frédéric TEYSSOT; Frédéric TRON et Arnaud VANNIER.	
Pouvoirs	Jean Christophe AUBERT à Jean Louis BAUDOUIN; Anne Marie CHIROUZE à Ruth AZAÏS; Sarah DUVAUCHELLE à Christophe LEMERCIER; Agnès FOUILLEUX à Dominique MARCON; Hervé MARITON à Stéphanie KARCHER Jean-Marc MATTRAS à Jean Pierre POINT; Hélène PELAEZ-BACHELIER à Frédéric TRON et Boris TRANSINNE à Thierry GUILLOUD.	
Absents	Audrey CORNEILLE; Dominique DELAYE; Caryl FRAUD; Morgane PEYRACHE.	
Secrétaire de séance	Marcel BONNARD.	

BP annexe ZA éco parc du Pas de Lauzun - DM 01 - Régularisation d'écritures de stock de fin d'année

Le Conseil.

Rappel du contexte I.

Les ventes prévues au budget ne se sont pas réalisées et la rétrocession des réseaux n'ayant pas été réalisée comme prévu initialement dans le budget, il faut donc reconstituer un stock final réel.

Il est donc proposé de virer les crédits :

FONCTIONNEMENT: Virement de crédits

Dépenses	673	Titres annulés sur exercices antérieurs	+	193 000.00 €
Recettes	7015	Ventes de terrains aménagés	-	432 747.00 €
Recettes	7355	Variation des stocks de terrains aménagés	+	625 747.00 €

INVESTISSEMENT: Virement de crédits

Dépenses	3555	Terrains aménagés	+	625 747.00 €
Recettes	1641	Emprunt en euros	+	625 747.00 €

11. Objet de la délibération

C'est dans ce contexte qu'il est demandé au Conseil communautaire de la Communauté de communes de voter une décision modificative N°01 du budget annexe ZA éco parc du Pas de Lauzun afin de régulariser les écritures de stock de fin d'année 2023.



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -Séance du 14 décembre 2023 à 18h

<u>Président</u>: Monsieur Denis BENOIT <u>Date de convocation</u>: 7 décembre 2023

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

III. Visas

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M14;

VU la délibération N°2023DE046 du 23 mars 2023 portant approbation du budget annexe ZA éco parc du Pas de Lauzun 2023 ;

IV. Délibéré

Au vu de ce qui précède, le Conseil communautaire décide après avoir débattu :

- d'approuver la décision modificative N°01 du budget annexe ZA éco parc du Pas de Lauzun telle que définie ci-dessus,
- 2) d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les actes afférents à cette délibération.

V. Résultat du vote

Délibération adoptée à l'unanimité.

VI. Annexe

Est annexé à la présente délibération le document suivant :

- Annexe I : La décision modificative N°01 du budget annexe ZA éco parc du Pas de Lauzun.

Marcel BONNARD Secrétaire de séance Le 14/12/2023 Au registre sont les signatures Denis BENOIT Président